

L'ECHO BOISSILLON



N°22 – Avril 2016



Sommaire

Édito du Maire	p2	Associations	p14
Mois passés en image	p3	Sécurité	p15
Finances	p5	Urbanisme	p16
Prévention	p7	Info Environnement	p18
Civisme	p8	Infos CCAS	p19
PNR	p10	Vie Économique – Commerces	p22
CCEJR	p11	État civil	p22
Rétrospective en images	p12	Infos pratiques	p23
		Rendez-vous	p24



Mesdames, Messieurs,

L'année 2016 est bien avancée et le printemps s'annonce studieux. En ce mois d'Avril, les élus et les personnels ont planché sur la préparation du Budget 2016 avec le souci de diminuer les dépenses tout en préservant au mieux l'intérêt général. Cependant, comme cela avait été annoncé début 2015, une nouvelle augmentation des taux d'imposition a été faite (Voir article finances) Le vote du budget communal 2016 se fera lors du conseil municipal d'avril 2016.

Les programmations pour 2016 :

Coté travaux, la rénovation de la salle des fêtes a été différée et la remise aux normes des feux tricolores fera l'objet d'une nouvelle étude de faisabilité. Le montant de ces travaux ne pouvant s'intégrer dans le budget 2016.

Le plan de Relance du département mis en place par la nouvelle majorité départementale, permettra la concrétisation de quelques projets de notre programme de rénovation et d'amélioration du village.

Côté festif, nous reconduirons les évènements de 2015 dans la mesure des possibilités de la commune.

Tout ce qui est mis en place ou décidé au sein de la municipalité est au service de l'intérêt général, et malgré certains mécontentements qui peuvent parfois se percevoir, ces derniers sont bien souvent liés à l'intérêt personnel.

Je souhaiterais également faire un petit rappel sur les compétences que gère la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR), afin que chaque Boissillon puisse s'adresser à « qui de droit » lorsqu'il y a dysfonctionnement des services :

Petite Enfance/jeunesse (Centre de Loisirs, Accueil périscolaire), Restauration Scolaire,
Ordures Ménagères, développement économique, Maintien à Domicile,
Police intercommunale.

Le fonctionnement de ces services est géré par la Communauté de Communes et toute réclamation au sujet de ces compétences doit être faite auprès des services intercommunautaires. (Coordonnées des services sur le site Internet CCEJR)

Ceci étant dit, l'année 2016 sera pour les élus une année de réflexion, et de préparation de projets.

L'équipe municipale, élus et agents, a à cœur de donner à notre village une image accueillante et dynamique. C'est pourquoi, tout est mis en œuvre pour parvenir à ces objectifs.

S. SÉCHET

Temps Activités Périscolaires

La soirée de clôture de la 1ère période des Temps Activités Périscolaires s'est déroulée le mardi 15 décembre 2015, à partir de 17h00, à la salle des fêtes. Cette réception a donné un aperçu aux parents des travaux débutés mi-septembre par les enfants inscrits aux TAP. Nous avons pu admirer des photographies prises lors de l'atelier du même nom, des dessins effectués par les plus jeunes sur le thème revisité de la fable de La Fontaine « Le corbeau et le renard », qui a également donné lieu à une représentation. La diffusion d'un court métrage réalisé sur l'atelier vidéo a précédé un spectacle de mini-scènes jouées par les enfants ayant choisi l'activité théâtre. La soirée s'est achevée autour d'un verre et d'une petite collation.

A l'heure où nous mettons en page cet écho boissillon, la seconde période des activités périscolaires ne s'est pas encore achevée. Le 15 avril 2016 est retenu pour marquer cet événement mêlant de nouveaux spectacles et expositions.

SPECTACLE DE NOEL

Le spectacle de Noël des élèves de l'école maternelle Niki de Saint Phalle a eu lieu dans la matinée du vendredi 18 décembre 2015. Un décor de circonstance a été installé par des élus dans la salle de motricité de l'école, pour accueillir le Père Noël. C'est devant une assemblée d'enfants ébahis, que ce dernier est arrivé, s'installant sur un grand fauteuil pour distribuer des cadeaux. Une collation a ensuite été distribuée aux bambins qui ont dit au revoir au Père Noël, reparti offrir d'autres cadeaux.

CARNAVAL

Le samedi 26 mars dernier, la municipalité organisait un carnaval, invitant les boissillons à venir défiler déguisés dans les rues de notre village. Trois musiciens accompagnés d'un clown sculpteur de ballons assuraient l'animation tout au long de l'après-midi. Des parents volontaires, avec le soutien de la Police Municipale, sécurisaient la progression du cortège, jusqu'à son retour dans la cour de la mairie.

A l'issue, un concours de déguisements et de décoration de chars sur le thème du cirque s'est déroulé à la salle des fêtes. Le jury, composé de Mme le Maire, d'un membre de la commission loisirs et de deux conseillers municipaux juniors, a délibéré pendant que les convives se désaltéraient et dégustaient des gâteaux confectionnés par des parents, pour l'occasion. Les enfants primés se sont vus décerner une médaille avec pour chacun un ensemble de lots. Nous remercions au passage le Parc Naturel Régional, la SICAE, ainsi que les magasins Carrefour Market, Intermarché et JouéClub pour leur aimable participation.

Une nouvelle fois, ce carnaval a ravi petits et grands, rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine avec nous l'espérons, une participation toujours plus importante.

F. AUCOULON



La troupe Gospel Victory nous a une nouvelle fois offert un merveilleux concert, fait de chants traditionnels et de chansons plus actuelles.

Nous les remercions vivement pour toute l'énergie et l'ambiance qu'ils nous ont communiqués.

CHANTIERS CITOYENS « SIARCE »

Le SIARCE a organisé un Chantier Citoyen du 29 février au 04 mars 2016 avec le concours de la municipalité de Boissy le Cutté.

À l'issue de ce chantier, Madame Sylvie SECHET (Maire) et M. ATRIVE (Vice-Président SIARCE) ont eu le plaisir de remettre la gratification aux 7 jeunes lors de la cérémonie organisée le 04 mars 2016.

La commune remercie ses jeunes pour le travail effectué. Seul regret, sur 8 jeunes inscrits pour ce chantier uniquement 3 jeunes étaient boissillons.

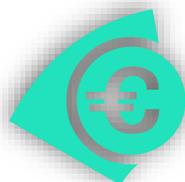
RDV au prochain chantier...

N.GRILLON

... EN IMAGES



LE BUDGET EN QUELQUES MOTS



Les recettes qui alimentent le budget de la commune sont réparties en produits de fonctionnement et en ressources d'investissement. Les produits de fonctionnement (impôts locaux, dotations versées par l'État, produits divers, etc.) permettent d'assurer le fonctionnement courant des services communaux. Les ressources d'investissement (emprunts, subventions, etc.) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par la commune et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts qu'elle a contractés.

Les dépenses se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les investissements. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération des personnels, dépenses d'entretien, etc.) et de payer les intérêts de la dette. Les investissements correspondent aux opérations affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement d'emprunts.

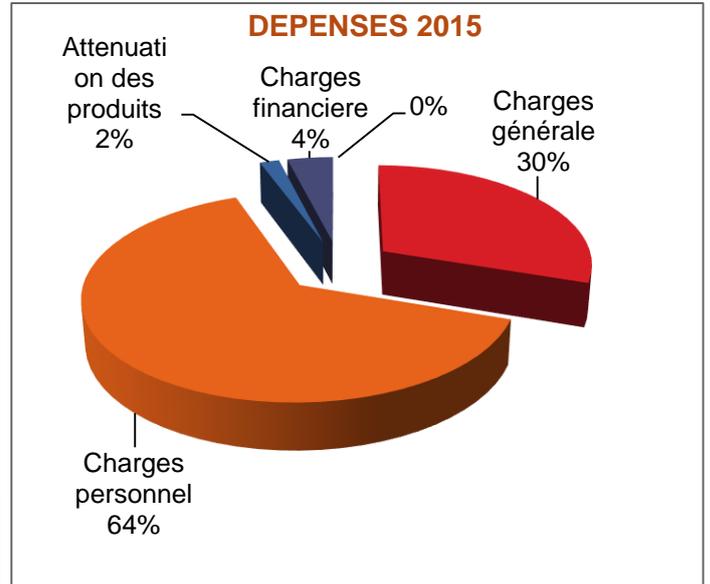
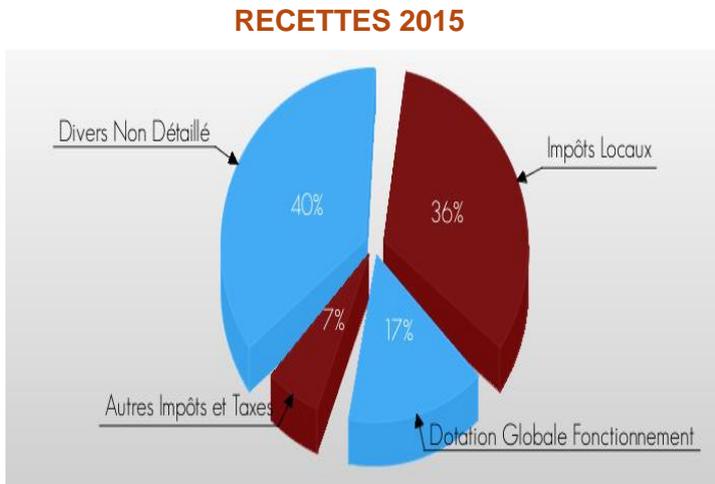
L'endettement de Boissy-le-Cutté s'évalue en fonction de deux critères : l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune doit aux banques, et l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts de Boissy-le-Cutté et du montant de remboursement du capital au cours de l'année.

Situation des emprunts année 2015 :

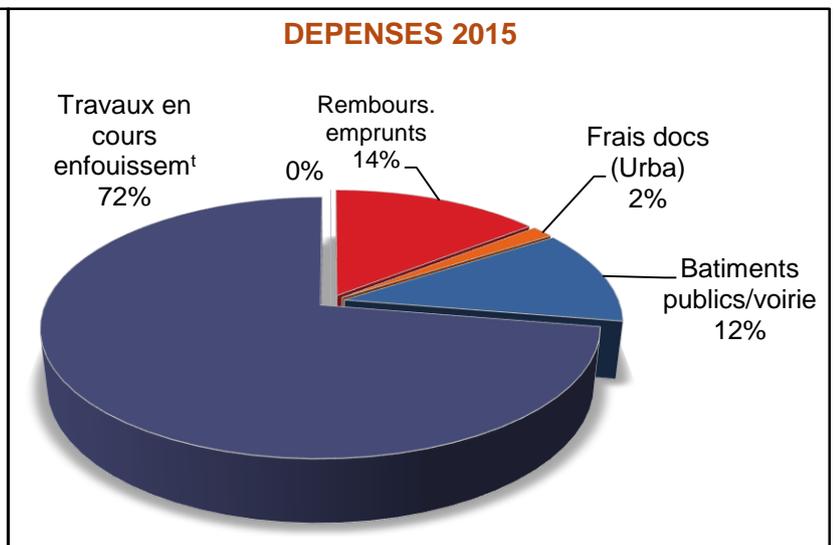
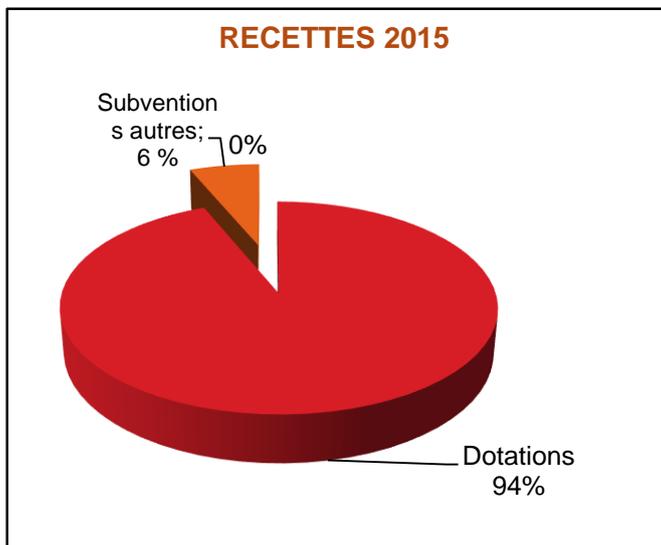
Montant des intérêts réglés en 2015 :	26 373.13€
Montant du capital amorti en 2015 :	50 873.71 €

Résultats financiers 2015			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
712 946.12	761 028.86	354 021.58	128 760.94

DETAIL FONCTIONNEMENT 2015



DETAIL INVESTISSEMENT 2015



Pour la deuxième année, l'Etat baisse sa dotation de fonctionnement, ce qui a un impact évident sur le budget communal. Cette baisse représente au total une perte d'environ 55 000 € pour 2015 et 2016, ajouté à cela le remboursement de l'emprunt contracté en 2013 pour les travaux d'enfouissement. Cet emprunt altère sérieusement l'autonomie financière de la commune et les possibilités d'investissement.

Comme cela avait été annoncé début 2015, la commune a procédé à une augmentation des taux d'imposition, et continuera cette démarche pour garder son budget à l'équilibre, sans pour autant que cela donne une grande marge de manœuvre sur l'investissement.



Malgré le calme et la sérénité qui y règnent, nous déplorons tout de même quelques faits délictueux commis dans notre village. Les atteintes aux biens privés (habitations, véhicules), sont souvent commises par des individus dont le comportement peut attirer l'attention de chacun d'entre nous.

Il convient donc de rester vigilant à toute présence inhabituelle sur notre commune. Certains arpentent les rues en sonnant aux portes afin de vérifier si les habitants sont absents, d'autres prétendent appartenir à tel ou tel corps de métier (couvreurs, ramoneurs, organisme de sécurité incendie afin de vérifier vos détecteurs de fumée...), profitant ainsi de la crédulité des personnes pour arriver à s'introduire dans les propriétés.

Ce démarchage à domicile est souvent un prétexte pour effectuer un repérage des lieux.

Merci d'en informer rapidement les services de Gendarmerie, soit par téléphone (01 64 57 68 25), soit par mail :

bta.quigneville-sur-essonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le dispositif de la participation citoyenne permet d'unir nos efforts afin de prévenir toute commission de cambriolages ou d'autres vols. Nous sommes une petite trentaine de boissillons à avoir adhéré à cette liste de « voisins vigilants », déjà en place dans de nombreuses communes. Une baisse significative des infractions est observée depuis sa création sur la circonscription.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à la mairie.

RAPPEL : l'opération TRANQUILLITÉ VACANCES est active toute l'année. Elle entraîne le passage de patrouilles de gendarmerie pendant votre absence.

Ce dispositif gratuit, est l'un des outils mis à votre disposition dans le cadre de la lutte contre les cambriolages.

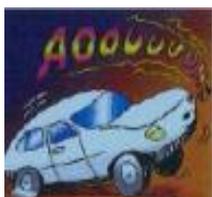
F. AUCOULON



CIVISME et REGLEMENTATION



Le véhicule ventouse ou en stationnement est un véhicule identifiable qui stationne sur le domaine public ou privé, à la même place depuis plus de 7 jours. Il peut être ou ne pas être en stationnement dangereux ou gênant. Le véhicule dangereux ou gênant doit entraver le cheminement des piétons, le passage des véhicules de secours, l'accès à des locaux de service (local poubelle, lieu de stockage, etc.) ou à des emplacements de stationnement (parkings aériens, souterrains, boxes,...).



Le véhicule en voie d'épavisation n'est pas susceptible de réparation immédiate mais demeure encore identifiable (immatriculation, numéro de moteur ou de série). La procédure d'enlèvement relève du code de la route au même titre que les véhicules « ventouses ».



Le véhicule épave est un véhicule non identifiable dont tout laisse à penser qu'il est abandonné et qu'il ne peut plus être utilisé pour sa destination d'origine (absence de plaque d'immatriculation, de roues, de portières, de moteur, de tableau de bord, etc.). Les véhicules épaves sont assimilés à des déchets. Ils ne correspondent plus à la définition d'un véhicule au sens du code de la route et sont voués à la destruction.



Sanction

Ce que dit la loi : Article(s) officiel(s) [Article R417-12](#)

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux [articles L. 325-1 à L. 325-3](#).

Dépôts sauvages

Comme chacun a pu le constater, notre charmant village n'échappe pas aux nuisances et aux incivilités de certains : la destruction de la nature par des dépôts sauvages de toutes sortes. Ces déchets nuisent et défigurent nos bois environnants et nos chemins communaux.

Pourtant ce phénomène n'est pas sans conséquences pour notre cadre de vie et le budget des communes et ce, à une ampleur souvent insoupçonnée. Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a, en ce sens, réalisé un rapport d'enquête « Accentuer la lutte contre les dépôts sauvages » consultable sur le site de la mairie : www.boissy-le-cutte.fr page Environnement rubrique PNR.

C. LAVAUD

Chemin des sablons



RD56



Route de d'Huisson



À l'attention des propriétaires de chiens

Suite aux nombreuses réclamations reçues en Mairie, nous vous rappelons la législation en vigueur.

Les propriétaires de chiens se doivent de respecter leur voisinage afin que ce dernier ne subisse pas la gêne occasionnée par les aboiements, déjections, et divagation de leurs chiens.

Chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal par tout moyen approprié et de les déposer dans la corbeille la plus proche, et éviter de laisser leur chien souiller la voie publique, les pelouses, les trottoirs, et les abords des propriétés privées.

- Les propriétaires des chiens doivent tenir leurs animaux en laisse sur la voie publique.
- La divagation est interdite sur le territoire communal, tout chien errant sera conduit à la fourrière.

Des gestes simples pour préserver nos trottoirs et espaces verts!!



Je ramasse les déjections de mon animal à l'aide des sacs mis à disposition gratuitement.

Je tiens mon chien en laisse, pour garantir sa sécurité et celle des autres usagers.

Ce que je risque...

Pour le non ramassage des déjections:

-Une amende allant de 35€ à 450€
Rappel: la réglementation rend obligatoire le ramassage des déjections de son animal

Si mon chien est trouvé errant :

-Une amende allant de 35€ à 450€
-Les frais de fourrière à ma charge
Rappel: un animal errant trouvé sur la voie publique sera capturé et mis en fourrière.

L'incivilité peut coûter cher!

Nous partageons le même espace de vie. Préservons-le!

PARC NATUREL RÉGIONAL



Le Parc naturel régional du Gâtinais français anime, en partenariat avec l'ADEME, un Espace **INFO→ ÉNERGIE** au sein de la Maison du Parc, à Milly la Forêt. Sur rendez-vous, un conseiller Info Énergie vous conseille et vous accompagne, gratuitement et de manière objective, dans tous vos projets d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables : quels travaux envisager ? Quel niveau de performance atteindre ? Quelles solutions techniques privilégier ? Quelles aides financières ?

Des brochures et des guides pratiques édités par l'ADEME sont également à votre disposition.

Thomas Bédot, Conseiller Info Energie
Parc naturel régional du Gâtinais français
20, boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly la Forêt

01 64 98 73 93 – t.bedot@parc-gatinais-francais.fr
(Du lundi au jeudi, de 9h à 13h et de 14h à 18h ;
Le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h)

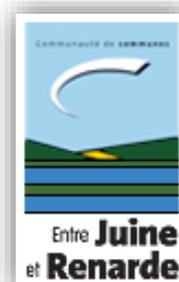


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

Place du Général de Gaulle

91580 ETRECHY Tel : 01 60 80 33 77

E-mail : communication@entrejuineetrenarde.org



Quelques changements à noter pour le ramassage des déchets :

- Les déchets verts se collectent désormais dans des sacs papier ou des containers ouverts (Pas de sac plastique pour les résidus de tontes et feuilles mortes).

- La collecte des encombrants au porte-à-porte laisse place à un service d'enlèvement à la demande sur appel téléphonique. (Modalités sur le calendrier). Tél : 01 64 56 03 63

Informations Relais Assistants Maternels



Réunion d'information sur l'accueil du jeune enfant et l'emploi d'un assistant maternel

Samedi 14 mai de 9h30 à 11h au relais à Bouray (inscription souhaitée)

Conférence débat (sur inscription pour les familles et professionnels)

Mardi 17 mai à 20h30 avec Carole GRIVEL psychologue petite enfance

« Parent / professionnel, préparer ensemble l'accueil de l'enfant » au relais à Bouray

« **Bientôt parents (?) !** » temps d'échanges, d'informations autour de la naissance et de l'arrivée du jeune enfant proposé par la CAF, la PMI et les relais, reporté un jeudi après-midi en mai ou juin (date en cours appeler le relais)

Pour toute inscription, demande d'informations, prise de rendez-vous ou pour connaître les disponibilités sur le secteur Relais Assistants Maternels entre Juine et Renarde, 9 bis rue de Bretagne, 91850 Bouray sur Juine. Tel : 01 60 82 62 53



Calendrier du Centre de Loisirs de Boissy le Cutté :

(Pas de navette mise à disposition par la CCEJR pendant les périodes de fermeture du Centre)

VACANCES	PERIODES	DATES		Centre de loisirs
	PRINTEMPS	18/04/2016	22/04/2016	FERME
	25/04/2016	29/04/2016	FERME	
ETE	06 /07/2016	29/07/2016	OUVERT	
	01/08/2016	19/08/2016	FERME	
	22/08/2016	31/08/2016	OUVERT	

RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

31 octobre 2015



07 novembre 2015



11 novembre 2015

RÉTROSPECTIVE EN IMAGES



27 et 28

novembre 2015



05 décembre 2015

23 janvier 2016



19 mars 2016



ASSOCIATIONS



L'association Sportive de Boissy le Cutté « ASBC » proposant différents sports : Eveil sports, Initiation danse, Danse ados, Gym adultes, Stretch, Cardio dance, Self défense, Muay thai, Danse orientale, organise également 3 manifestations durant la saison.

Ce fut le cas notamment pour son repas adhérents qui s'est déroulé le 2 avril 2016 où elle a invité les personnes, ayant envie de dépaysement, à venir partager une soirée brésilienne, au cours de laquelle étaient réunis bonne humeur, soleil, couleurs, gaieté et saveurs délicieuses.....



Cela a été une belle réussite pour les yeux et les papilles gustatives.

Remerciement à toutes les personnes ayant répondu présent ainsi qu'aux artistes de la troupe d'Artes Brésil.

Tous les membres bénévoles vous donnent RdV le 11 juin 2016 pour son spectacle de fin d'année « Contes et Légendes » ainsi qu'à la journée d'inscription lors du forum des associations (début septembre).

Venez nombreux.... car notre réussite ne peut se faire sans vous !

N. GRILLON



VÉHICULE BRULÉ – RUE DU REPOS

Dans la nuit du 21 au 22 février 2016 un véhicule a été incendié Rue du repos. Les pompiers sont intervenus et ont rapidement maîtrisé l'incendie, un dépôt de plainte pour dégradation de la voie publique a été effectué par la municipalité. Une enquête est en cours.

Pour information, lorsque de tels faits se produisent, le véhicule en cause ne peut être retiré que lorsque tous les indices nécessaires à l'enquête ont été relevés. La municipalité ne peut ordonner l'enlèvement qu'après accord de la gendarmerie.



PLAQUE ECOLE ANNE FRANK



Dans la nuit du 6 mars, 3 individus ont retiré la plaque nominative de l'école Anne FRANK pour la déposer sur les marches du monument aux morts. Cet acte gratuit et incivique a été filmé par nos caméras de vidéosurveillance, ce qui va permettre de procéder à une identification.

Quelques informations sur l'avancement du PLU

La procédure de mise en place de notre PLU suit son cours. L'enquête publique est désormais terminée depuis le 9 Mars et le compte rendu de notre commissaire enquêteur nous est parvenu.

Par rapport aux documents qui ont été mis à disposition du public durant l'enquête du 4 Février au 9 Mars 2016, il restera à prendre en compte les évolutions mineures mais néanmoins obligatoires demandées par les services de l'état et autres Personnes Publiques Associées (ces remarques étaient aussi à votre disposition en mairie et sur le site internet de la commune pendant l'enquête publique).

Les remarques remontées par les Boissillons portaient sur :

- La modification du seuil à partir duquel il faudrait construire des logements sociaux : le SCOT (et donc le PLU) impose 30% de logements sociaux pour tout nouveau programme de constructions d'au moins 20 logements, 5 Boissillons ont demandé que ce seuil soit abaissé à 5 logements.
- La sanctuarisation du city stade et/ou rendre la zone inconstructible. Même si aucune construction n'est prévue dans le PLU sur cette parcelle, 7 Boissillons ont demandé que le City Stade soit préservé.
- La construction d'un bassin de rétention en haut de la rue des Vignes est nécessaire pour 5 Boissillons.
- La suppression de la voirie qui interconnecterait la future OAP 1 (anciennement Etab^t Dousset) au clos des maraichers. 7 Boissillons se sont prononcés pour cette suppression. Pour information, la voirie de ce lotissement, toujours dans le domaine privé, ne peut pas être reliée à une voirie publique sans l'assentiment des copropriétaires. Reste que la mairie doit imaginer le futur et donc prévoir d'optimiser la circulation des véhicules et des piétons dans l'intérêt général. Cette future voirie attendra bien évidemment que le lotissement passe dans le domaine public avant d'autoriser le passage des véhicules, comme c'est déjà le cas sur la rue des rangées.
- La limitation de l'accès des poids lourds au centre du village et à proximité des écoles ou au moins en limiter la vitesse. Un seul Boissillon semble préoccupé par cet aspect. Malheureusement, le PLU ne peut pas décider de modifier le tracé emprunté par les poids lourds d'autant plus que la RD191 est classée comme route utilisable par les convois exceptionnels.
- Le changement de zonage de certaines parcelles pour les passer de zone agricole à zone constructible. Même si 3 Boissillons le demande, cela nous est interdit par le SCOT et suivi de très près par la chambre d'agriculture...
- Une demande de retrait d'un permis de construire rue des Vallées (un Boissillon). Cela n'a absolument aucun rapport avec le PLU !
- Un Boissillon nous demande de mettre Boissy en conformité avec la loi sur les logements sociaux. Surprenant puisque Boissy est déjà conforme à cette loi et fait même mieux... Boissy compte en effet moins de 1500 habitants et les villages de moins de 1500 habitants n'ont aucune obligation légale en terme de nombre de logements sociaux, or Boissy compte déjà quelques logements sociaux.

Si tout continue comme nous l'espérons, les documents du PLU devraient être repris d'ici la fin Avril et le Conseil Municipal pourra approuver le PLU en Mai.



JM DUMAZERT

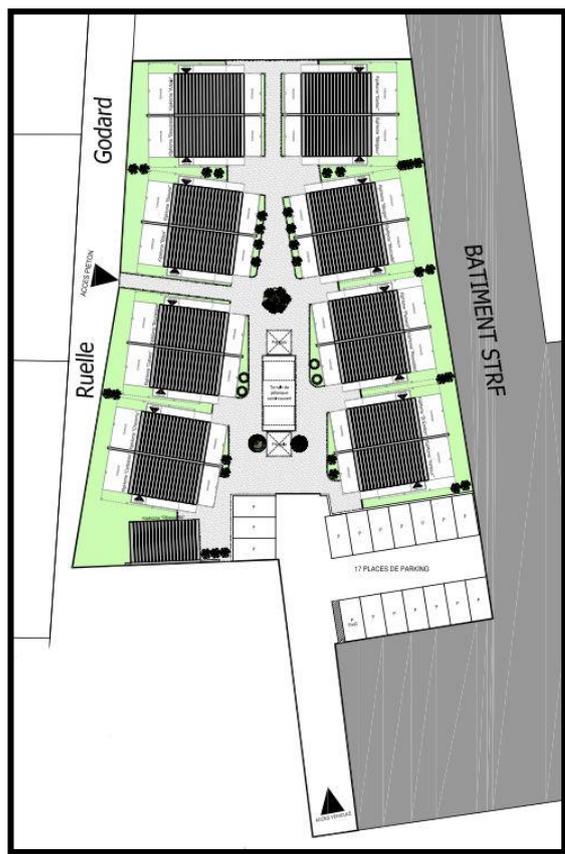
Retrait du projet de résidence seniors Kip'Home

Durant le troisième trimestre 2015, la société Kip'Home a contacté la municipalité pour initier des discussions sur un projet de réalisation d'une résidence seniors sur Boissy le Cutté. Ce projet devait initialement voir le jour dans la rue du Maréchal Foch puis s'est réorienté le long de la ruelle Godard.

Suite aux premières discussions avec Kip'Home, il nous a fallu reprendre le PLU et plus particulièrement l'OAP 'Croix Boissée' et le règlement de la zone de cette OAP pour y intégrer les demandes de la société.

On nous a d'abord présenté un plan type basé sur une dizaine de cottages individuels en ossature bois de plain-pied et séparés par des haies pour préserver l'intimité des occupants, le tout sur une parcelle de 1500m² environ avec un pool-house de 60m² et un local 'environnement' (certainement la locale poubelle). Kip'Home autoriserait même les Boissillons 'seniors' non-résidents à bénéficier de certains services et occupations proposés sur la résidence ... Le projet nous semblait parfait pour notre village et nous avons donc continué les discussions pour amender si besoin nos documents. L'entreprise envisageait même d'acquérir la parcelle dans la continuité de la leur pour agrandir la résidence si les réservations se passaient bien. Nous modifions donc le nombre de constructions autorisées sur les documents du PLU pour le passer de 15 cottages sur la partie basse à 20 cottages sur les 2 parcelles.

Une première ébauche du projet nous est présentée fin 2015 avec 14 Cottages de 30m² et un pool House de 90m² dans le haut de la parcelle avec une voirie (non métrée) mais sans trottoir et très peu de parking !!! Au vu de ce projet, nous faisons parvenir à Kip'Home en Janvier les documents d'urbanisme pour qu'ils tentent de les respecter au mieux avant que l'on rediscute ensemble des derniers aménagements à apporter au projet ou au règlement d'urbanisme.



Les plans que nous recevons par la suite sont loin d'être compatibles avec les documents fournis. La résidence comporte maintenant 16 cottages de 30m² sur la partie basse uniquement (2600 m² dont près de 400m² de voirie et parking), tous accolés deux à deux et distants de seulement 3m des 2 cottages voisins, le pool-house s'est réduit à 30m², les cottages sur le haut de la parcelle se retrouvent à 1,5m de la limite du terrain, le local 'environnement' a disparu et surtout il n'y a aucun trottoir réglementaire desservant la résidence... Étrange pour une résidence senior qui devrait prendre en compte les besoins d'éventuels résidents en fauteuil roulant.

En tout ce sont 7 des 14 articles contraignants du règlement de la zone qui ne sont pas respectés alors que tous les documents avaient été fournis.

Nous demandons donc à ce qu'un trottoir réglementaire soit créé (même s'il devait se trouver sur la ruelle Godard) pour permettre l'accès de personnes à mobilité réduite à la résidence et que les cottages soient au moins à 3m de la limite de la parcelle avec un mur aveugle.

Le dernier plan reçu suite à nos demandes d'évolution ne comportait pas plus de trottoir réglementaire. Les cottages du haut se trouvaient bien à 3m de la limite du terrain mais il ne restait plus que 2,5m entre les blocs de 2 cottages. A peine de quoi ouvrir les portes des cottages sans les entrechoquer (surtout si ces portes sont prévues pour des fauteuils roulants).

Ne parlons pas des haies de séparation pour que chacun se sente un peu plus chez soi.

Vu notre insistance pour la création du trottoir réglementaire, Kip'Home nous a répondu début Avril que le projet était abandonné, la pancarte de promotion de la résidence sera restée accrochée moins de trois semaines sur la grille du terrain...

JM DUMAZERT



VASSEUR Nicolas impasse des Vignes
GIBIOT Cédric rue Maréchal Foch

Construction de maison individuelle
Construction de maison individuelle

INFO ENVIRONNEMENT

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN



L'arrivée du printemps entraîne avec elle un lot de désagréments gardés par dame Nature. Parmi eux, les chenilles processionnaires, menaçantes pour la santé des humains et pour l'écosystème.

"Les chenilles processionnaires sont particulièrement envahissantes et urticantes. Le déplacement de ces colonies de chenilles au printemps du pin vers le sol est source de défloraison des arbres attaqués et d'irritations pouvant se transformer en réactions allergiques graves chez les hommes et les animaux

La chenille processionnaire du Pin est une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes par contact direct ou aéroporté. Ces manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves. Les chenilles processionnaires nichent préférentiellement dans les Pins mais également le Cèdre et le Cyprès voire d'autres essences de résineux situés à proximité. Les dégâts occasionnés par l'attaque parasitaire des chenilles processionnaires entraînent à plus ou moins brève échéance la mort de l'arbre. Il y a lieu, par conséquent, de prescrire des mesures de police de nature à préserver la santé publique et la protection des végétaux environnants.



Si l'on peut traiter certains arbres infestés par ces chenilles, d'autres en revanche, de par leur proximité des établissements recevant du public, et/ou sur le passage de ce même public, particulièrement des enfants ne peuvent être préservés. C'est dans ce contexte qu'il a fallu se résoudre à abattre le pin qui trônait majestueusement depuis de nombreuses années devant l'entrée de la mairie.

La gestion de cette problématique par les pouvoirs publics s'avère un exercice périlleux. En effet, d'une part les décisions d'abattage déchaînent les passions et rappellent l'attachement des citoyens à leurs arbres. D'autre part, ces derniers peuvent se révéler dangereux. Les communes sont donc confrontées au conflit de la protection du cadre de vie et de leur obligation d'assurer la sécurité des citoyens.

S. SECHET



GALETTE DES ROIS

Le 16 Janvier dernier les membres du CCAS accueillait les Anciens à la salle des fêtes, pour la traditionnelle galette des rois.

L'après-midi s'est déroulée au rythme de l'accordéon avec danse et dégustation de la galette confectionnée par notre Boulanger M. ROSIERE.

Nos reines et rois du jour ont profité de cette belle après-midi pour passer un agréable moment. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Concours AMICAL DE BELOTE & TAROT DU VENDREDI 26 FÉVRIER 2016

Dès 20h, quelques joueurs étaient déjà présents pour s'inscrire et prêts à en "découdre", très amicalement bien sûr.

A 20h15, le 1er tirage au sort des parties était fait. Le tournoi a commencé....

Entre chaque partie en attendant les nouveaux tirages au sort, les participants pouvaient bavarder sur leur partie perdue ou gagnée !! Et se désaltérer d'une bolée de cidre accompagnée d'une crêpe.

Après 4 parties de 12 mènes chacune vers minuit, le sort en était jeté pour les « beloteurs » et donnait son verdict. Pour la première, plus de 4400 points gagnés à la belote, soit plus de 1100 points par partie ! Une belle performance.

Le vainqueur de la belote : Mme Lucette D., est repartie avec « un panier garni »

Compliments à Mme Lucette D., sans oublier évidemment tous les autres participants qui sont repartis avec un petit lot de consolation offert par l'association de Villeneuve sur Auvers.

Pour le tarot ce sont 4 parties de 6 mènes qui ont permis de départager les joueurs.

La victoire était évidente pour Mr Joël T. qui a dominé toute la soirée mais à 3 mènes de la fin « la cabane est tombé sur le chien » et avec 2 « GARDE CONTRE » consécutives Mr Jean Luc G chamboule le classement et vient gagner in extremis.

Le vainqueur du tarot : Mr Jean Luc G., qui est repartie avec « un panier garni »

On remarquera le sérieux de tout le "personnel du bar" (les membres du CCAS et Paula) qui durant le temps des parties devait refaire les comptes afin d'éviter toute contestation, ainsi que le maître-cuisinier, dont les crêpes nous ont fait oublier nos mésaventures aux cartes.

Nous espérons que cette soirée de type nouveau (tournoi de belote et tarot) vous aura convenu et que nous nous retrouverons encore plus nombreux la prochaine fois.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce tournoi pour leurs esprit d'amitié et de respect et nous leurs disons « A BIENTOT ».

D. PETIT



INFOS CCAS

REPAS C.C.A.S. : 4.30 €

Les membres du CCAS rappellent que toute personne demeurant à Boissy peut, sur une longue période, ou occasionnellement commander des repas. Pour ce faire, une inscription doit être faite auprès du secrétariat de Mairie avec un Justificatif de domicile et la carte d'identité. Le service fonctionne tous les jours, même durant les vacances scolaires, sauf les weekends et jours fériés.

Ces repas élaborés par une diététicienne sont très variés. Ils sont à commander en mairie au plus tard la veille avant 10h. Chaque élément du repas est conditionné séparément sous vide. Les plats peuvent se réchauffer au micro-onde. La seule contrainte est de venir les retirer à la cantine (salle des fêtes) avant 11 h. Ces repas doivent être transportés dans un sac isotherme, fourni par la municipalité coût 5€. Aucun portage à domicile n'est prévu pour ces repas.



SORTIE A SENS "AU COEUR DE LA BOURGOGNE" 10 MAI 2016

Les sens en éveil

Départ : Place de l'Eglise à Boissy le Cutté
Rv pour embarquement entre 7 h 00 et 7 h 20
Départ du Car à 7 h 30

9h30	Rendez-vous à Villeneuve-sur-Yonne. Vos papilles vont être mises à rude épreuve. Vous découvrirez, dans cette maison de famille depuis trois générations, la fabrication d'une grande variété de produits ayant pour origine le monde de l'abeille : biscuits, pain d'épices, confiseries...
12h00	Déjeuner dans un restaurant de Sens.
14h00	Rendez-vous avec votre guide à l'office de tourisme pour la visite de la cathédrale Saint Etienne de Sens, première cathédrale gothique au monde. Puis, partez à la découverte des musées de Sens. Accolés à la cathédrale, ils abritent un ensemble de collections qui témoignent de la riche histoire de Sens et du pays sénonais.
16h15	Visite-dégustation à la brasserie Larché à Sens. Cette brasserie artisanale commercialise depuis 1996 des bières blondes, blanches, brunes ou ambrées sous la marque Thomas Becket. Les différents malts utilisés sont produits à partir d'orges bourguignons. L'ajout de miel de l'Yonne apporte la touche finale à la production de ce pur produit de notre terroir.
17h30	Fin de nos prestations.

Bulletin

d'inscription à retourner avant le 30 avril 2016 dans la limite des places disponibles

Nom : Prénom

Adresse :

Téléphone : Email.....

Nombre de Personnes : x 35 € = € (tarif Boissillons)

..... X 48 € =€ (tarif Extérieur)

Chèque à l'ordre du Trésor Public à joindre obligatoirement à la réservation.

Ce tarif comprend :

- Le déplacement en Car
- La mise à disposition d'un guide 2h
- Le déjeuner
- Le forfait boissons
- La visite et dégustation de la brasserie
- La visite et dégustation de la « Miellerie »



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Ce dispositif permet d'aider les personnes disposant de faibles ressources, en leur offrant une aide financière pour leur permis de conduire B.

Conditions d'attribution :

- L'aide est dégressive de 60 € à 50 €, et attribuée d'après un barème, en fonction du Quotient Familial.
- Les demandes sont à adresser au **CCAS – Mairie de Boissy le Cutté**, les documents à joindre pour l'obtention de cette aide :
- **Courrier de Demande, Feuille d'impôt sur le Revenu 2015, Attestation d'inscription à une Auto-école ; RIB**



LOCATION JARDIN COMMUNAL

La municipalité met à la disposition des Boissillons une parcelle de terrain située « sente des Jardins » et destinée à un jardin potager. Ce terrain a une surface de 276 m² et n'est pas alimenté en eau. Le prix de location de la parcelle est de 80 €/an. Le loyer est redevable en une seule fois.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le secrétariat au 01 64 57 76 76



Bibliothèque municipale

La bibliothèque de notre village est animée par des bénévoles qui interviennent auprès des écoles maternelle et élémentaire pour des lectures.

Si vous disposez d'un peu de temps, et souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, déposez votre candidature au Secrétariat de Mairie.

Agenda CCAS :

Dimanche 2 Octobre : Repas dansant des Anciens.

CHANGEMENT PROPRIÉTAIRE SALON DE COIFFURE

COIFF & MOI Tél. 01 69 90 10 44

Après de nombreuses années au service des Boissillons (et autres), le passage de relai est réussi pour Sylvie, notre coiffeuse.

Nous lui souhaitons une retraite bien méritée !

Et nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Virginie, qui pour l'occasion a remis aux goûts du jour le salon de coiffure, pour accueillir les habitués et les nouveaux clients.

Depuis le 6 avril dernier, Virginie met son talent à votre service le mercredi et le jeudi de 10h à 19h, le vendredi de 10 à 20h et le samedi de 9h à 17h.

Sachez que pour vous Mesdames, tous les vendredis une remise de 20% vous est accordée.

Coiffure hommes et femmes avec ou sans rendez-vous, et nouveauté : la pause d'extensions.

Alors un seul mot : coiffez moi !

J. ALLEAUME



Nouveau TAXI à Boissy

06 77 59 27 55

TAXI DE BOISSY LE CUTTE
MAX VELLIN-PATCHE
06 77 59 27 55

taxi.boissylecutte91@gmail.com

Paiement CB, Visa, Amex, Mastercard

Transport médical conventionnés
toutes caisses
Assistance & rapatriements

Transports toutes distances
Transfert vers les gares &
Aéroport 24h/24, 7/7

ÉTAT CIVIL

Naissances :



MONTEIRO Matis Antonio
RODRIGUES RAMOS Marco
HUMBLLOT DOS SANTOS Lyha, Arminda, Magalie
CHAGNAUD Gabriel
SUIVANT Liham
DOMINGUES SABUGUEIRO Fabio
PATRICIO GUEDES Léonor Sofia
ALMEIDA Rafael Antoine
KERBIQUET Gwendal Mickaël Jean

le 28 octobre 2015 à Étampes
le 10 novembre 2015 à Étampes
le 13 novembre 2015 à Étampes
le 7 décembre 2015 à Étampes
le 13 décembre 2015 à Corbeil-Essonnes
le 30 janvier 2016 à Étampes
le 22 février 2016 à Étampes
le 19 mars 2016 à Étampes
le 30 mars 2016 à Étampes

Décès :



DRUET Michel, Georges, Placide
COULOMBEIX Paule
BERNARD Yvonnet Adrien

le 8 décembre 2015 à Étampes
le 22 décembre 2015 à Étampes
le 6 mars 2016 à Boissy-le-Cutté

Mariages :



GANE Elodie Michèle Catherine & CHAGNAUD Bastien Christophe
WATTEZ Nadège & LEGRAS Frédéric

le 11 janvier 2016
le 06 février 2016

Inscriptions scolaires
pour l'année
2016 / 2017

Rentrée scolaire 2016, les demandes d'inscriptions sont à effectuer dès maintenant en Mairie (enfants nés en 2013).

1

L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

OÙ ? Au collège et lycée.

QUAND ? Dans les classes de 3^e et de 1^{er}.

POURQUOI ? Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.

2

LE RECENSEMENT

QUI ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

OÙ ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par Internet (www.service-public.fr).

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

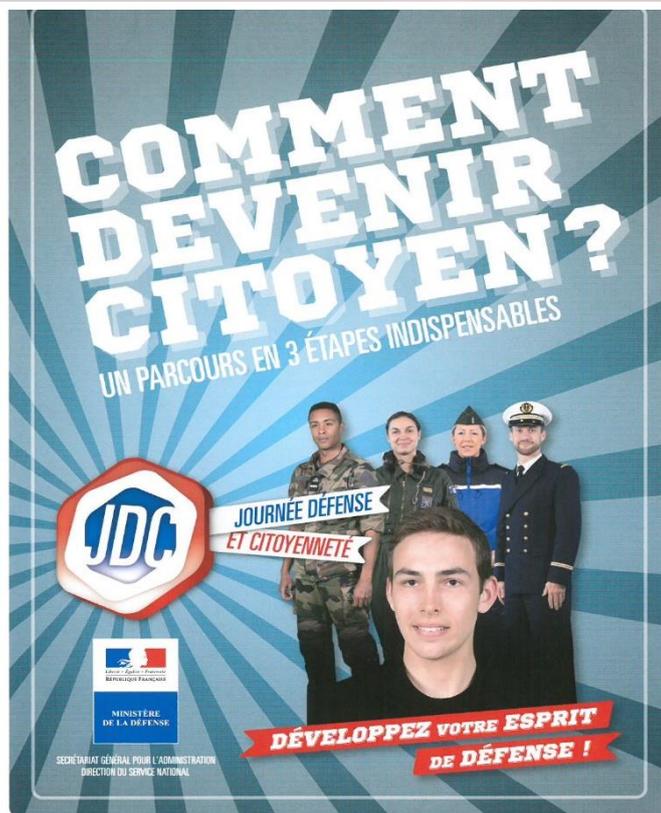
QUI ? Tous les jeunes français, filles et garçons.

OÙ ? Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.

QUAND ? Avant 18 ans.

QUOI ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.

3



INFO FERMETURE
de toutes les déchèteries
du SIREDOM

pour déstockage et
nettoyage annuel

Samedi 30 avril
à partir de 12h

Réouverture le 2 mai à 9h

Bibliothèque :

01 64 57 73 78

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
Samedi : 09h30-12h30

Agence postale :

01 69 23 39 79

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
10h30-12h00 et 16h00-19h00
Samedi : 10h00-12h00
Fermeture le lundi

Secrétariat de mairie :

Tél. : 01 64 57 76 76

Fax : 01 64 57 47 35

Lundi au Vendredi : 14 h à 18 h
Samedi : 9 h à 12 h
Fermée le Jeudi après-midi.

Les élus de l'urbanisme vous reçoivent sur rendez-vous les premiers lundis du mois de 18h30 à 20h

Madame le Maire vous reçoit uniquement sur rendez-vous.

Communauté de Communes

Entre Juine et Renarde :

01 60 80 33 77

Place du Général de Gaulle
91580 ETRECHY

E-mail : communication@entrejuineetrenarde.org

SOS Médecins 91 :	0 826 88 91 91
Relais Assistantes Maternelles:	01 60 82 62 53
Police Secours :	17
Gendarmerie (Guigneville) :	01 64 57 68 25
Pompiers :	112
Samu 91 :	15
Centre Anti-Poisons:	01 40 05 48 48
Urgences Pharmacie:	01 64 58 70 59
Urgence Gaz:	0800 47 33 33
SOS Mains (Clinique de l'Yvette):	01 69 10 30 30
SOS enfants maltraités:	119
SOS femmes battues:	01 40 33 80 60
SOS viols:	0 800 05 95 99



LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY

A VOS AGENDAS... ..

EVENEMENTS de MAI à JUILLET 2016

Du 5 au 8 Mai 2016 Fête Patronale (*rue des Vallées*) avec retraite aux flambeaux le 7 mai au soir

Dimanche 8 Mai Commémoration du 8 mai 1945
(*Monument aux morts*)

Samedi 21 Mai 2016 Intervillage (*D'huison Longueville*)

Samedi 28 Mai Anniversaire de l'inauguration du nom des écoles (*City Stade*)

Samedi 4 Juin Journée de l'Environnement / Marché du Terroir
(*Salle des fêtes*)

Samedi 25 Juin Fêtes des écoles et kermesse
(*Salle des fêtes et city stade*)



Mardi 28 Juin Boum de fin d'année de l'école Anne Frank
(*Salle des fêtes*)

Jeudi 14 Juillet Commémoration du 14 juillet (*Mairie*)
Pas de feux d'artifice

